



Aide au retour: un changement de perspective

Aide au retour concrète

Maroc, Fez

Après avoir passé plusieurs années en Italie puis en Suisse, Monsieur L. a opté pour un retour volontaire dans son pays d'origine, le Maroc, en janvier 2017. Au préalable et après concertation avec son conseiller en vue du retour, Monsieur L. avait décidé de développer un projet de transport de matériel dans les marchés. Dans ce but, il prévoyait d'acquérir un triporteur. Toutefois, lorsqu'il est arrivé au Maroc, il s'est rendu compte que la ville de Fez était devenue un lieu commercial important. Il a ainsi développé une nouvelle idée, et souhaitait désormais ouvrir un magasin de vente d'objets de décoration et de cuisine. La représentation de l'OIM au Maroc l'a soutenu dans cette nouvelle direction, qu'elle jugeait prometteuse, notamment parce que Monsieur L. avait déjà identifié un local avantageux et bien situé.

Grâce à l'aide à la réintégration octroyée par le SEM, Monsieur L. a pu acquérir divers objets qu'il a mis en vente dans son local. L'OIM Rabat a versé la totalité de l'aide financière directement au fournisseur.



A la fin de l'année, une visite de monitoring a eu lieu. Monsieur L. a indiqué être très satisfait de l'aide et des conseils qu'il a obtenus. Il a en outre expliqué qu'il a décidé de retourner dans son pays d'origine car la situation s'y était améliorée, et qu'il considérait ne pas avoir de bonnes perspectives économiques en Suisse. Il a également déclaré que les bénéfices générés par son activité

professionnelle lui permettaient de subvenir à ses besoins, ainsi qu'à ceux de sa femme, avec qui il s'est marié après son retour. Son objectif à long terme est de rester à Fez et d'agrandir son magasin. En résumé, il a expliqué que sa situation était meilleure qu'avant son départ, aussi bien au niveau professionnel que privé.

Dans de nombreux pays d'Europe, le concept de l'aide au retour s'est imposé et a fait ses preuves en tant que solution humanitaire en même temps qu'avantageuse. Le but de l'aide au retour est de combiner les intérêts justifiés des migrantes et migrants avec les intérêts de la Suisse et des pays d'origine. L'aide au retour contribue à un retour durable et couronné de succès. Elle est fixée de façon à exclure les effets d'attraction non souhaités vers la Suisse.

SEM/OIM, Mai 2018